

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants :

Délibérations C01-02-2022 à C03-02-2022 : 73

Délibérations C04-02-2022 à C05-02-2022 : 74

Délibérations C06-02-2022 à C61-02-2022 : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 31 janvier 2022

## COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE SOMMAIRE CONSEIL DU 7 FÉVRIER 2022

### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND à partir de la délibération C06-02-2022, Jacques BILLY jusqu'à la délibération C52-02-2022, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à partir de la C04-02-2022, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE à partir de la délibération C06-02-2022, Alain LECOINTE jusqu'à la délibération C33-02-2022, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Bastien MARCHIVE à partir de la délibération C44-02-2022 et pour la délibération C36-02-2022, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C06-02-2022, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Jacques BILLY à Claude BOISSON à partir de la délibération C53-02-2022, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Alain LECOINTE à Séverine VACHON à partir de la délibération C34-02-2022, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE jusqu'à la délibération C43-02-2022 à l'exception de la délibération C36-02-2022, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean Lahousse à partir de la délibération C06-02-2022, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

### Titulaires absents :

Ségolène BARDET, Valérie BELY-VOLLAND jusqu'à la délibération C05-02-2022, Sophie BROSSARD, Guillaume JUIN jusqu'à la C03-02-2022, Lucien-Jean LAHOUSSE jusqu'à la délibération C05-02-2022, Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO jusqu'à la délibération C05-02-2022, Michel PAILLEY.

### Titulaire absente excusée :

Yvonne VACKER jusqu'à la délibération C05-02-2022.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 30 à SAINT SYMPHORIEN - Salle polyvalente de l'Espace des Moulins

**n°- 1**

**Assemblées, Affaires juridiques - Installation d'un conseiller communautaire suppléant de la CAN - Modification (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'installation de Madame Florbela FILLON en qualité de conseillère communautaire suppléante pour la commune de GERMOND-ROUVRE.

**n°- 2**

**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - EPIC Office de Tourisme communautaire - Modification de la composition du comité de direction (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la nouvelle composition des membres du Comité de Direction de l'EPIC - Office de tourisme communautaire,
- Autorise le Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 3**

**Assemblées, Affaires juridiques - Désignation de représentants dans les organismes extérieurs : SIEDS et IUT de Poitiers-Chatelleraut-Niort (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne M. Jérôme BALOGE pour représenter la CAN au sein de la commission mixte paritaire du SIEDS ;
- Approuve la nomination de M. Eric PERSAIS intervenant actuellement en qualité d'invité, au rôle de représentant de la CAN en siégeant au conseil d'administration de l'IUT de Poitiers-Chatelleraut-Niort ;
- Autorise le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 2

(M. Jérôme BALOGE et M. Eric PERSAIS ne prennent pas part au vote)

**n°- 4**

**SEV - Modifications des statuts et de la représentation de la CAN au sein de la régie à autonomie financière du Service des Eaux du Vivier suite à l'extension du périmètre de la régie (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Entérine la reprise en régie par la régie des Eaux du SEV, du secteur de la CAN précédemment exploité en eau potable via une délégation de service public jusqu'à fin 2021, le contrat étant arrivé à échéance ;
- Amende les statuts comme dans le document en annexe 1, pour l'intégration dans la régie du SEV des nouvelles communes précédemment gérées jusqu'à fin 2019 par l'ancien Syndicat de la Vallée de la Courance (ex SMEPDEP) ;

- Complète la représentation actuelle, par la désignation de 14 élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais et un représentant de la société civile au sein du conseil d'exploitation de la régie SEV, conformément au tableau ci-dessous :

Dénomination	Nombre de titulaires	Représentants Titulaires	Nb de suppléants	Représentants suppléants
Régie à autonomie financière du service des eaux du Vivier (régie du SEV)	14	Gérard LABORDERIE Anne-Sophie GUICHET Jacques BILLY Claire RICHECOEUR Thierry DEVAUTOUR Alain LECOINTE Elmano MARTINS Florent SIMMONET Thibault HEBRARD Michel PAILLEY Lucien-Jean LAHOUSSE Christophe GUINOT Fabrice BARREAULT Dany MICHAUD	0	· sans
Personnalité qualifiée	1 (société civile)	Deux-Sèvres nature environnement		

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 5**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Pacte fiscal et financier : PACT de 3ème génération (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de 3<sup>ème</sup> génération du PACT 2022-2024 ;
- Approuve le règlement joint précisant les modalités de mise en œuvre du PACT ;
- Approuve les critères de solidarité pour le calcul des dotations communales ;
- Approuve la répartition des dotations communales 2022- 2024.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 6**

**Finances et Fiscalité - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les années 2014 et suivantes, transmises le 9 décembre 2021 et de la réponse apportée par l'EPCI.
- Prend acte du débat intervenu sur le rapport d'observations définitives et sur la réponse apportée.

n°- 7

**Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 292 300 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 3 logements situés à la Motte à Ragon à St Symphorien (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 292 300 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°127406, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 292 300 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (M. Jacques BILLY ne prend pas part au vote)

n°- 8

**Finances et Fiscalité - Montant et modalités de versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide le versement, par le budget principal, d'une contribution au SDIS pour un montant de 3 581 698,87 € ;
- Procède au versement d'acomptes mensuels sur dix mois, de février à novembre 2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

n°- 9

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Versement des indemnités pour les membres des jurys des concours de maîtrise d'œuvre dépôt des transports et Niort Tech III (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement des indemnités de participation et de déplacement des personnes qualifiées des jurys des concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Dépôt des transports et du site Niort Tech III pour un montant estimatif de 800 € TTC avec un montant maximum de 1 600 € TTC par intervenant et par jour ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 10**

#### **Gestion administrative du patrimoine - Convention de prestations de service de la base nautique du Lidon entre la commune de Saint Hilaire la Palud et la CAN (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de prestations de service citée ci-dessus avec la commune de St Hilaire la Palud ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention avec cette collectivité.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 11**

#### **Marchés Publics - Avenant 1 au marché subséquent 4 relatif à l'acquisition, l'installation, la maintenance logicielle et matérielle d'une solution de contrôle d'accès et de gestion des pesées pour les déchèteries de la CAN (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature de l'avenant 1 et celles de toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 12**

#### **Gestion des déchets - Marché pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) - Lancement de la consultation (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation du marché pour le transport et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les marchés et tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 13**

**Gestion des déchets - Marché pour la collecte et le traitement des déchets diffus (DDS) et bidons souillés des déchèteries de la CAN – Lancement de la consultation (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation du marché pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques (DDS),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le marché et tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 14**

**Etudes et projets neufs - Requalification du bâtiment 10 Place de la Comédie à Niort - Approbation des estimations et consultation travaux (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les marchés et documents y afférents à l'issue de la procédure de passation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 15**

**Etudes et projets neufs - Bâtiment situé rue Beaune La Rolande à Niort (ex IUFM) – Travaux de curage - Dépollution (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'estimation de la consultation pour un montant de 580 000 € hors taxes,
- Autorise le lancement de la consultation,
- Approuve et autorise la signature des marchés à l'issue de la procédure de passation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 16**

**Communication externe - Groupement de commandes entre la CAN et la Ville de Niort pour l'achat de prestations d'impression et de distribution des supports de communication (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention constitutive du groupement CAN - Ville de Niort et autorise sa signature ;
- Approuve et autorise la signature des accords-cadres à l'issue de la procédure de passation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 17**

**Ressources Humaines - Avenant 1 à la participation sociale complémentaire santé (Monsieur Gérard LABORDERIE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte et a débattu des dispositions de la présente délibération,
- Approuve l'avenant n° 1 à cette convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Ces nouvelles conditions s'adressent à l'ensemble du groupement. Un bilan sera établi en cours d'année afin d'évaluer la pertinence du dispositif pour les agents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 18**

**Ressources Humaines - Convention de partenariat pour la mutualisation de l'activité de médecin(s) de prévention (Monsieur Gérard LABORDERIE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat pour la mutualisation de l'activité de médecin(s) de prévention portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres telle qu'annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer, ainsi que tous les avenants concernant l'évolution des prestations et des coûts induits, suivant les dispositions définies dans ladite convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (M. Alain LECOINTE ne prend pas part au vote)

**n°- 19**

**Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent de la CAN auprès de la Ville de Niort et de son CCAS (Monsieur Gérard LABORDERIE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à disposition du délégué à la protection des données à hauteur de 40 % auprès de la Ville de Niort et à hauteur de 10 % auprès du CCAS, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 jusqu'au 28 février 2023 ;
- Autorise le Président ou Vice-Président Délégué à signer les conventions de mise à disposition d'un agent de la CAN auprès de la Ville de Niort et du CCAS.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 20**

**Ressources Humaines - SEV - Mise en place de garanties d'assurance collective en santé et en prévoyance pour les salariés de droit privé travaillant au sein de la régie des eaux (Monsieur Gérard LABORDERIE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à engager les démarches contractuelles avec les opérateurs concernés, dans le respect des dispositions, et notamment des niveaux de garanties, présentés dans la présente délibération ;
- Prend en charge 50% du montant des contrats souscrits par les agents au titre de la réglementation applicable en matière de participation paritaire de l'employeur ;
- Autorise le retrait de la délibération n°C-28-09-2021 du 27 septembre 2021 relative à l'instauration d'un jour de carence en cas de maladie pour les agents de droit privé de la régie du Service des Eaux et se référer aux dispositions du code du travail et/ou du code de la sécurité sociale en la matière ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 21**

**Ressources Humaines - SEV - Évolution statutaire des emplois - Recrutement en droit privé (Monsieur Gérard LABORDERIE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte l'évolution statutaire proposée et la création des emplois en droit privé,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder aux recrutements.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 22**

**Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois (Madame Sonia LUSSIEZ)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois, figurant dans les tableaux des emplois proposés dans les annexes jointes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 23**

**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 237 m<sup>2</sup> environ sur le parc d'activités « Pôle Sports » (Niort) à la SCI FLEURTEIX (modificatif de la délibération du 29 juin 2021) (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la vente, à la SCI FLEURTEIX, représentée par Madame Maria Da Gloria TEIXEIRA, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, d'un terrain de 1 237 m<sup>2</sup> environ, situé à Niort, sur le Parc d'Activités "Pôle Sports", selon les modalités de cession initiales :

Parcelles	Surface	Prix de vente HT/m <sup>2</sup>	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total taxes comprises
HK112p	1 237 m <sup>2</sup>	10,00 €	12 370,00 €	2 474,00 €	14 844,00 €

- Prolonge le délai de signature de l'acte authentique de vente jusqu'au 30 juin 2022,
- Précise que les autres mentions de la délibération du 29 juin 2021, non contraires, restent applicables,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 24**

**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 19 702 m<sup>2</sup> environ sur le parc d'activités « Pôle Sports » (Niort) à la société PL@NET IMMOBILIER (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

**n°- 25**

**Systèmes d'information - Demande de subvention pour un Parcours de cybersécurité - Plan de France Relance (Monsieur François GUYON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la demande de subvention ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à la signer ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 26**

**Sports - Soutien aux manifestations sportives : Les Keep Cool (Monsieur Philippe MAUFFREY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la subvention de 2 000 € en faveur de l'association Les Keep Cool pour l'organisation d'une manifestation du 4 au 6 mars 2022 ;
- Approuve la convention correspondante ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 27**

##### **Sports - Convention de partenariat : Centre Régional d'Excellence Sportive de volley-ball (Monsieur Philippe MAUFFREY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort, la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball, le Volley-ball Pexinois Niort et le Lycée de la Venise verte ;
- Autorise Le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 28**

##### **Sports - Base nautique de Noron : modification du règlement intérieur et conventions de mise à disposition (Monsieur Philippe MAUFFREY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conventions de mise à disposition des installations de la base nautique de Noron avec les associations ;
- Approuve le règlement intérieur de la base nautique de Noron ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les conventions, le règlement intérieur, et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 29**

##### **Transports et Mobilité - Liquidation de la Société Anonyme d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise (SEMTAN) - Boni de liquidation (Monsieur Alain LECOINTE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Procède aux écritures comptables et patrimoniales correspondant au remboursement de l'apport de 150 000 € et du boni de liquidation d'un montant de 114 074,75 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 30****Transports et Mobilité - Cession de matériel roulant et autorisation de vente aux enchères (Monsieur Alain LECOINTE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de vente aux enchères du matériel roulant,
- Approuve la liste du matériel roulant à céder :

N° inventaire	N° de parc	Désignation	Date d'acquisition	Compte	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 07/02/2022	VNC au 07/02/2022
010130	303	Bus Heuliez GX 317 immatriculé EG-811-YG	15/09/2003	2156	213 885,00	213 885,00	0,00
010260		Tachographe SIEMENS bus EG-811-YG	30/06/2005	2156	688,09	688,09	0,00
080310571		Télécommande bus EG-811-YG	21/02/2008	2156	2 900,00	2 900,00	0,00
19030069		Habillage bus EG-811-YG	24/07/2019	2156	2 092,37	1 254,00	838,37
<b>TOTAL Bus Heuliez GX 317 immatriculé EG-811-YG</b>					<b>219 565,46</b>	<b>218 727,09</b>	<b>838,37</b>
010129	304	Bus Heuliez GX 317 immatriculé ED-476-RH	15/09/2003	2156	213 885,01	213 885,01	0,00
080310572		Télécommande bus ED-476-RH	21/02/2008	2156	2 900,00	2 900,00	0,00
15030076		Boite de vitesse bus ED-476-RH	19/11/2015	2156	17 485,94	8 321,00	9 164,94
19030070		Habillage bus ED-476-RH	23/12/2019	2156	2 092,37	1 254,00	838,37
<b>TOTAL Bus Heuliez GX 317 immatriculé ED-476-RH</b>					<b>236 363,32</b>	<b>226 360,01</b>	<b>10 003,31</b>
<b>TOTAL DU COMPTE 2156</b>					<b>455 928,78</b>	<b>445 087,10</b>	<b>10 841,68</b>

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires,
- En cas de vente aux enchères infructueuses, approuve le principe de cession auprès d'une casse agréée.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 31****Conservatoire - Convention d'objectifs entre la CAN et l'Association « Musique en Vie » - Versement d'une subvention pour 2022 (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention d'objectifs jointe en annexe ;
- Autorise le versement d'une subvention de 6 000 € à l'Association « Musique en Vie » pour l'année 2022 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ci-annexée.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 32****Médiathèques - Procédure en cas de non restitution de documents (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les nouvelles dispositions détaillées en annexe et applicables à compter du 14 février 2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 33**

**Médiathèques - Tarifs location salle d'exposition et auditorium de la médiathèque Pierre-Moinot (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la grille tarifaire suivante à compter du 14 février 2022 :

Espace	CAN	HORS CAN
Auditorium	½ journée : 250 €	½ journée : 400 €
	1 journée : 400 €	1 journée : 600 €
Salle d'exposition	½ journée : 150 €	½ journée : 240 €
	1 journée : 250 €	1 journée : 400 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 34**

**Musées - Acquisition du Portrait de François de Fontanges réalisé par Bernard d'Agesci - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées. (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 35**

**Cohésion sociale insertion - Guichet Clauses d'Insertion - Conventions structures de mise à disposition (Madame Marie-Christelle BOUCHERY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la présente délibération et les conventions types et adaptées ci-jointes,
- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer les conventions, ainsi que tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 36**

**Cohésion sociale insertion - Contrat de ville - Approbation du rapport annuel de mise en œuvre du Contrat de Ville de l'année 2020 (Monsieur Bastien MARCHIVE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport annuel du Contrat de Ville pour l'année 2020 et autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 37**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Mise en place de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Niort (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 38**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Niort (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la Modification n°3 du PLU de Niort, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participé : 0

**n°- 39**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Déplacements (PLUi-D) (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi-D de la Communauté d'Agglomération du Niortais, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

**n°- 40**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête le bilan de la concertation mis en œuvre à l'occasion de la révision allégée n°2 du PLU de Bessines dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2019 et arrête le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participé : 0

**n°- 41**

**Etudes et projets neufs - Projet gare Niort Atlantique – Bilan de la concertation préalable au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan de la concertation ;
- Met à la disposition du public le bilan de concertation annexé à la présente délibération sur le site internet de Niort Agglo (<http://www.niortagglo.fr/>) ;
- Autorise à poursuivre le projet d'Aménagement de la Gare Niort Atlantique.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 42**

**Etudes et projets neufs - Projet Gare Niort Atlantique : approbation de l'avant-projet et de l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'extension de périmètre et la modification de programme qui en découle ;
- Approuve l'Avant-Projet présenté, établi pour un coût prévisionnel de travaux fixé à 8 505 716 € HT, valeur décembre 2021 ;
- Arrête le montant de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre au montant de 734 856,93 € HT pour la base et 809 906,93 € HT pour l'ensemble du marché ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 1  
Non participé : 0

**n°- 43**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018 - 2022 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Monsieur Christian BREMAUD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 44**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Poursuite de la politique de l'habitat : validation du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022-2027 au vu de l'avis des 40 communes du territoire (Monsieur Christian BREMAUD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de PLH pour la période 2022-2027 au vu de l'avis des 40 communes membres de la CAN ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à engager la procédure administrative nécessaire auprès des Préfectures de département et de région afin de saisir, pour avis, le CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) de Nouvelle-Aquitaine ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 45**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Habitat des jeunes: modalités de versement de la subvention pour le projet de résidence habitat jeune (RHJ) (Monsieur Christian BREMAUD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide les modalités de versement de la subvention de 2,7 M€ auprès du Maître d'Ouvrage SEMIE pour l'opération Résidence Habitat Jeunes ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents à cette participation et nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 46**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Attribution d'une subvention à l'association « Biodiversité, Balanin et Torchepot » pour l'organisation du Forum des transitions le 30 avril 2022 à Aiffres (Madame Séverine VACHON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la subvention, d'un montant de 500 € ;
- Autorise le versement de cette subvention à l'association « Biodiversité, Balanin et Torchepot » ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 47**

**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Appel à projets en direction des communes du territoire de la CAN pour la « Semaine Européenne du Développement Durable » 2022 (Madame Séverine VACHON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de l'appel à projets considéré, en direction des communes du territoire dans le cadre de « La semaine européenne du Développement Durable » édition 2022 ;
- Approuve le règlement de l'appel à projets annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- Autorise le versement de la somme d'un montant maximum de 500 €, bonifiée le cas échéant, au prorata des dépenses engagées pour chacune des communes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 48**

**Assainissement - Dégrèvements accordés dans le cadre du règlement de service (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Constate et approuve les dégrèvements accordés aux abonnés du service d'assainissement collectif dans le cadre du règlement de service.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 49**

**Assainissement - Transport, traitement et valorisation agricole des boues de stations d'épuration - transport et traitement de déchets d'assainissement (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation des entreprises ;
- Autorise les signatures des accords-cadres, ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 50**

**Assainissement - Protocole d'accord transactionnel entre M. D. et la CAN (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le protocole d'accord transactionnel et tous les documents relatifs à la régularisation de la servitude.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 51**

**SEV - Participation financière à des travaux de réfection de berge en aval et amont du pont du Grand Coin à Coulon (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la participation financière de la régie du SEV au SMM79 en remboursement des travaux réalisés, à hauteur de 1 000 € HT ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 52**

**SEV - Pôle Eau - Signature programmes Re-sources sur le territoire de la CAN (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou Vice-Président Délégué à signer les Contrats de type programmes Re-sources situés sur son territoire et pour lesquels une demande serait formulée par le syndicat porteur du contrat.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 53**

**SEV - Contrats territoriaux 2022-2027 portant sur la reconquête de la qualité de la ressource en eau sur le bassin d'alimentation des captages du Vivier, des Gâchets et de la Vallée de la Courance (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la stratégie et les objectifs proposés pour les nouveaux contrats territoriaux ;
- Approuve la teneur des programmes d'actions et plans de financement proposés ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les deux contrats territoriaux et à mettre en œuvre leurs programmes d'actions.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 54**

**SEV - Demande de subventions auprès de l'Agence l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres pour les actions 2022 liées à la protection de la ressource - Bassin d'alimentation des captages d'eau potable du Vivier et des Gachets I et III (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres pour les actions récurrentes menées dès 2022 et liées à la protection de la ressource en eau sur le bassin d'alimentation des captages d'eau potable du Vivier et des Gachets I et III ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**n°- 55**

**SEV - Demande de subventions auprès de l'Agence l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres pour les actions 2022 liées à la protection de la ressource - Bassin d'alimentation des captages d'eau potable de la Vallée de la Courance (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres pour les actions récurrentes menées dès 2022 et liées à la protection de la ressource en eau sur le bassin d'alimentation des captages d'eau potable de la Vallée de la Courance ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 56**

#### **SEV - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en réserve SAFER de parcelles agricoles sur la commune d'Aigondigné (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Sollicite le Département des Deux-Sèvres pour une subvention d'aide en matière d'eau potable au meilleur taux pour le préfinancement de mise en réserve de ces parcelles sur la commune d'Aigondigné ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 57**

#### **Mission GEMAPI - Participation statutaire au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) - Année 2022 (Monsieur Marcel MOINARD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte le versement de 367 000 € pour la participation de la CAN au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, pour l'année 2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 58**

#### **Gestion des déchets - Acquisition de Bennes à Ordures Ménagères pour la collecte des déchets (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve ces acquisitions,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le(s) bon (s) de commande correspondant au matériel visé ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **n°- 59**

#### **Gestion des déchets - Acquisition de matériel et engins pour le site du Vallon d'Arty et les déchèteries communautaires (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve cette acquisition,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le(s) bon (s) de commande correspondant au matériel visé ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 60**

**Gestion des déchets - Acquisition de colonnes aériennes d'apport volontaire – Lancement de la consultation (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation du marché pour la fourniture livraison et installation de colonnes aériennes (Verre, OMR, Emballages/ Papiers) ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le marché et tous les documents en découlant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**n°- 61**

**Gestion des déchets - Travaux de construction d'un bassin tampon sur le site du vallon d'Arty - Consultation des entreprises de travaux (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les marchés à l'issue de la procédure de passation ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Certifie l'affichage du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération

Le

Le Président,

Jérôme BALOGE

